

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Avril 2021

PRESENTS : THOMAS Yann, BARBEAU Laurent, BOUHIER Marion, CANTIN H-Dominique, LEMETAYER Florence, HANNOQUE Christophe, CHANSON Jean-Claude, BARLAAM Franck, RAFFIN Loïc, BOUQUET Alexandra, BESSONNET Séverine, CROCHET Gaël, CHOPIN Aline, GUERINEAU Mickaël, GRELIER Emeline, PRAUD Christian, BRET Dominique, MANDIN PANSERRIEU Frédérique, POGU Nicolas, RUESZ Emilie

ABSENTS EXCUSES : JAN Flavie (pouvoir à BOUHIER Marion), BESSONNET Annie, GARANDEAU Alexandra

Secrétaire de Séance : Mr BARLAAM Franck

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 Mars 2021 a été approuvé à l'unanimité.

1- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CGCT)

Le Conseil Municipal a pris connaissance des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations d'attribution.

2- COMPTES DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES « LOTISSEMENT D'HABITATION » ET « RESTAURANT GASTRONOMIQUE »

Le Conseil municipal a approuvé les comptes de gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes « lotissement d'habitation » et « restaurant gastronomique » qui se synthétise de la manière suivante :

Budget	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Budget communal	1 531 291.07 €	2 344 651.95 €	924 432.63 €	720 479.44 €
Lotissement d'habitations	420 510.50 €	419 012.66 €	411 513.50 €	412 498.50 €
Restaurant gastronomique	45 071.08 €	57 701.56 €	46 078.85 €	45 562.62 €

3- DESIGNATION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR L'EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIFS EX.2020 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES « LOTISSEMENT HABITATION » ET « RESTAURANT GASTRONOMIQUE »

Le Conseil Municipal a désigné Madame BOUHIER Marion comme présidente de séance pour l'examen des comptes administratifs 2020 du budget principal et budgets annexes « lotissement d'habitation » et « restaurant gastronomique ».

4- ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS EX.2020 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES « LOTISSEMENT HABITATION » ET « RESTAURANT GASTRONOMIQUE »

Le Conseil Municipal a approuvé les comptes administratifs 2020 du budget principal et budgets annexes « lotissement d'habitation » et « restaurant gastronomique » qui sont en concordance avec les comptes de gestion 2020 et se présentent de la manière suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF	Résultat exercice N-1	Opération de l'exercice en cours	Total cumulé des opérations de clôtures	Résultat exercice	Résultat définitif
BUDGET COMMUNE					
INVESTISSEMENT	-501 003,56 €	0,00 €	-501 003,56 €	-203 953,19 €	-704 956,75 €
FONCTIONNEMENT	1 547 471,93 €	-501 003,56 €	1 046 468,37 €	813 360,88 €	1 859 829,25 €
ENSEMBLE	1 046 468,37 €	-501 003,56 €		609 407,69 €	1 154 872,50 €

COMPTE ADMINISTRATIF	Résultat exercice N-1	Opération de l'exercice en cours	Total cumulé des opérations de clôtures	Résultat exercice	Résultat définitif
BUDGET HABITATION					
INVESTISSEMENT	-350 582,89 €	0,00 €	-350 582,89 €	985,00 €	-349 597,89 €
FONCTIONNEMENT	-3 177,39 €	0,00 €	-3 177,39 €	-1 497,84 €	-4 675,23 €
ENSEMBLE	-353 760,28 €	0,00 €		-512,84 €	-354 273,12 €

COMPTE ADMINISTRATIF	Résultat exercice N-1	Opération de l'exercice en cours	Total cumulé des opérations de clôtures	Résultat exercice	Résultat définitif
BUDGET Restaurant Gastronomique					
INVESTISSEMENT	-11 324,25 €	0,00 €	-11 324,25 €	-516,23 €	-11 840,48 €
FONCTIONNEMENT	21 924,62 €	-11 324,25 €	10 600,37 €	12 630,48 €	23 230,85 €
ENSEMBLE	10 600,37 €	-11 324,25 €		12 114,25 €	11 390,37 €

5- BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES 2020

Le Conseil Municipal a approuvé le bilan des acquisitions faites au titre de l'année 2020 et qui porte sur les parcelles AM 499 et 500.

6- AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir approuvé les comptes administratifs 2020, le Conseil Municipal a décidé l'affectation suivante des résultats :

- **Budget principal :**

- en investissement : - 704 956.75 € pour combler le déficit d'investissement 2020 (article 001)
- en fonctionnement (report) : 705 106.96 € (recettes – article 002 au Budget primitif 2021).
- Affectation en réserves art.1068 en investissement 1 154 722.29 €

- **Budget annexe « restaurant gastronomique » :**

- en investissement : - 11 840.48 € pour combler le déficit d'investissement 2020 (article 001)
- en fonctionnement (report) : 11 390.37 € (recettes – article 002 au Budget primitif 2021).
- Affectation en réserves art.1068 en investissement 11 840.48 €



7- TAUX DES IMPOTS DIRECTS 2021

Le Conseil Municipal a fixé les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 29,65 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 36,78 %

8- VOTE DES BUDGETS PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGETS ANNEXES « LOTISSEMENT HABITATION » ET « RESTAURANT GASTRONOMIQUE »

Le Conseil Municipal a voté les budgets primitif 2021, à savoir :

A- Budget Principal

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 2 871 473.96 €
La section investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 3 927 108.29 € incluant les Restes à Réaliser 2020 en dépenses d'investissement qui se chiffrent à 449 765.54€

B- Budget Annexe « Lotissement d'habitations »

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 1 216 582.95 €
La section investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 1 020 597.89 €

C- Budget annexe « Restaurant gastronomique »

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 69 050.37 €
La section investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 67 990.85 €

9- PROJET D'UN CREDIT RELAIS TVA PAR LE CCAS – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la réalisation d'un crédit relais TVA contracté par le CCAS d'un montant de 778 500€ au taux fixe de 0,44%.

10- PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SOCIETE ANONYME PUBLIQUE LOCALE « AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE » ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil a décidé d'adhérer à la Société Anonyme Publique Locale (SAPL) et de se porter acquéreur d'une action, d'une valeur nominale de 250€uros à la commune de Coëx.

11- DISSOLUTION CGMA - REPRISE DE L'ACTIVITE EN REGIE - TRANSFERT DE L'ACTIF ET DE LA TRESORERIE DE L'ASSOCIATION A LA COMMUNE

Le Conseil a pris acte de la dissolution de l'association Comité de Gestion du Matériel Associatif (CGMA) au 24/03/2021, a décidé de reprendre l'activité en régie communale et d'accepté le transfert de l'actif et de la trésorerie de l'association au profit de la commune.

12- PLACE DU JARDIN DE L'OCEAN – TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE – CONVENTION AVEC LE SYDEV

Le Conseil Municipal a décidé de valider la convention avec le SYDEV portant sur l'installation d'un contacteur de l'éclairage public de la place du Jardin de l'Océan pour une participation financière communale de 670 €.

13- LOTISSEMENT « LA VIGNE DU CHIRON 2 » – TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE – CONVENTION AVEC LE SYDEV

Le Conseil Municipal a décidé de valider la convention avec le SYDEV portant la fourniture et pose du matériel d'éclairage public du lotissement communal « la Vigne du Chiron 2 » pour une participation financière communale de 11 935 €.

14- RENOVATION DU Puits RUE DE GAULLE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MFR DE ST GILLES CROIX DE VIE

Le Conseil Municipal a décidé de confier à la MFR de St Gilles Croix de Vie les travaux de rénovation du puits communal sis rue du Général de Gaulle.

Fait à Brem-sur-Mer, le 14 Avril 2021
Le Maire, Yann THOMAS

